

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2018

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE

1. **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017** – Approbation
2. **COMMISSIONS MUNICIPALES** – Modifications

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

3. **HALLE PERRET** – Réhabilitation en pôle culturel – marché de maîtrise d'œuvre – avenant n° 3
4. **RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC** - Convention d'entretien avec la RCCEM
5. **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS** – Avenant au marché pour travaux supplémentaires

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA CITOYENNETE

6. **ASSOCIATIONS – MISE A DISPOSITION D'UN MINIBUS DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE** – Convention tripartite
7. **ASSOCIATION DES ECHANGES FRANCO ALLEMANDS** – Versement d'un acompte sur la subvention annuelle 2018
8. **GARE CŒUR D'AGGLO** – Bilan de la concertation – Approbation

DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE L'EDUCATION ET DE LA CULTURE

9. **SCOLAIRE** - Participations aux frais de classe de neige des enfants scolarisés en dehors de Montataire
10. **RETRAITES** – Tarifs des sorties
11. **PETITE ENFANCE – CRECHE L. MICHEL** - Travaux réfection salle de bain - Demande de subvention à la CAF
12. **PETITE ENFANCE – CRECHE ET MULTI-ACCUEIL** - Conventions d'objectifs et de financements « Prestation de Service Unique »
13. **SOCIAL - RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DE PARENTS** – Demande de subvention auprès de la CAF de l'Oise

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

14. **TABLEAU DES EFFECTIFS N°23**
15. **TABLEAU DES EFFECTIFS N° 23** – Modification n° 1 – modification de poste
16. **ACTION SOCIALE** – Bilan 2016

DIRECTION GENERALE

17. **DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES** – Compte rendu
18. **MOTION** - Soutien aux personnels d'EHPAD et construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Montataire.



L'an Deux Mil Dix Huit, le lundi 29 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 23 janvier Deux Mil Dix Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. CAPET - M. RAZACK – Mme BUZIN - M. BOYER - M. KORDJANI (à partir du point n°2) – M. D'INCA - Mme DUTRIAUX - M. RUFFAULT – Mme BLANQUET – Mme SATUK – Mme SAUVAGE - Mme KHACHAB – Mme REZZOUG - M. BENOIST - Mme SALOMON – Mme LOBGEOIS – M. DENAIN – Mme TOURE – M. TOUBACHE - Mme DAILLY - Mme SALMONA - M. PUGET - Mme MICHEL – M. LABET - Mme NIDALHA - M. GODARD.

ETAIENT REPRESENTES : Mme BELFQUIH représentée par M. Capet – Mme LESCAUX représentée par M. Bosino – M. GAMBIER représenté par M. Razack

ETAIENT EXCUSES : M. KORDJANI (point n°1) - M. BELOUAHCHI – Mme BOUKALLIT - M. TUIL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme SATUK



01 – CONSEIL MUNICIPAL – Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2017 est présenté aux membres du conseil municipal.

Le procès-verbal est adopté avec 25 voix Pour et 4 voix Contre.

02- COMMISSIONS MUNICIPALES – Modification de la composition

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux commissions administratives municipales,

Vu la délibération n° 3 du conseil municipal du 14 avril 2014 concernant la composition des commissions municipales permanentes,

Considérant la nécessité de modifier la composition de certaines commissions municipales suite au décès d'un élu membre de plusieurs commissions et afin de poursuivre la continuité de l'expression pluraliste des élus,

Considérant que l'article L2121-22 ne prévoit pas expressément que la nomination de leurs membres doit s'effectuer à bulletin secret,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide de procéder à l'unanimité un vote à main levée,

Décide à l'unanimité de modifier la composition des commissions municipales suivantes :

1. Développement du lien social, du centre social et de l'insertion socioprofessionnelle :

- madame Fatima BELFQUIH
- monsieur Johan TUIL
- madame Pauline SALOMON
- madame Hadja TOURE
- madame Evelyne BLANQUET
- **madame Seyran SATUK**
- madame Gilberte SAUVAGE
- madame Céline LESCAUX
- monsieur Nadir LABET

2. Maintenance du patrimoine, gestion urbaine de proximité, sécurité routière et vie patriotique :

- monsieur Joël CAPET
- monsieur Zinndine BELOUAHCHI
- monsieur Azide RAZACK
- monsieur Patrick BOYER
- monsieur Didier GAMBIER
- monsieur Nasser TOUBACHE
- madame Evelyne BLANQUET
- madame Fatima BELFQUIH
- madame Marie Christine SALMONA
- **monsieur Fabien PUGET**
- **monsieur Frédéric DENAIN**

3. Elaboration citoyenne du budget, finances et commission communale des impôts :

- monsieur Azide RAZACK
- madame Sabbah REZZOUG
- monsieur Abdelkrim KORDJANI
- madame Marie Paule BUZIN
- madame Hadja TOURE
- monsieur Rémy RUFFAULT
- **madame Evelyne BLANQUET**
- monsieur Nadir LABET
- monsieur Stéphane GODARD
- **madame Marie Christine SALMONA**
- **madame Isabelle MICHEL**

4. Accompagnement de la petite enfance et de l'enfance, organisation des accueils de loisirs et droits des femmes :

- madame Marie Paule BUZIN
- madame Sarah KHACHAB
- madame Gilberte SAUVAGE
- monsieur Abdelkrim KORDJANI
- **madame Evelyne BLANQUET**
- madame Céline LESCAUX
- madame Samia NIDALHA

5. Sport et prévention par l'activité physique :

- monsieur Patrick BOYER
- monsieur Johan TUIL
- monsieur Didier GAMBIER
- **monsieur Zinndine BELOUAHCHI**
- monsieur Nasser TOUBACHE
- madame Brigitte LOBGEOS
- madame Fatima BELFQUIH
- **monsieur Frédéric DENAIN**
- monsieur Nadir LABET
- **madame Isabelle MICHEL**

6. Education primaire, secondaire et supérieure et restauration scolaire :

- monsieur Abdelkrim KORDJANI
- madame Catherine DAILLY
- monsieur Johan TUIL
- monsieur Benjamin BENOIST
- madame Pauline SALOMON
- madame Marie Paule BUZIN
- madame Samia NIDALHA
- **madame Isabelle MICHEL**

7. Urbanisme, projets de territoire et déplacements, développement économique et commerce local, sécurité, santé, conditions de travail et formation de l'administration :

- monsieur Pascal D'INCA
- monsieur Zinndine BELOUAHCHI
- monsieur Benjamin BENOIST
- monsieur Patrick BOYER
- monsieur Azide RAZACK
- madame Monique DUTRIAUX
- **madame Seyran SATUK**
- monsieur Rémy RUFFAULT
- monsieur Abdelkrim KORDJANI
- monsieur Didier GAMBIER
- madame Hadja TOURE
- **monsieur Frédéric DENAIN**
- madame Marie Christine SALMONA
- **monsieur Fabien PUGET**
- monsieur Stéphane GODARD

8. Politique culturelle et accès à la culture :

- madame Céline LESCAUX
- madame Karima BOUKKALIT
- madame Sarah KHACHAB
- monsieur Nasser TOUBACHE
- monsieur Pascal D'INCA
- madame Monique DUTRIAUX
- madame Brigitte LOBGEOS
- madame Marie Christine SALMONA

9. Accès au logement et lutte contre l'habitat indigne :

- madame Monique DUTRIAUX
- madame Evelyne BLANQUET
- monsieur Patrick BOYER
- monsieur Nasser TOUBACHE
- madame Fatima BELFQUIH
- monsieur Rémy RUFFAULT
- madame Hadja TOURE
- monsieur Nadir LABET
- madame Samia NIDALHA
- madame Marie Christine SALMONA
- **madame Isabelle MICHEL**

10. Jeunesse :

- monsieur Jean Pierre BOSINO
- madame Karima BOUKKALIT
- madame Sarah KHACHAB
- madame Sabah REZZOUG
- monsieur Johan TUIL
- madame Hadja TOURE
- madame Marie Paule BUZIN
- monsieur Nasser TOUBACHE
- monsieur Nadir LABET
- madame Samia NIDALHA
- **madame Marie Christine SALMONA**

11. Retraités :

- monsieur Jean Pierre BOSINO
- madame Evelyne BLANQUET
- monsieur Patrick BOYER
- madame Marie Paule BUZIN
- madame Céline LESCAUX
- monsieur Zinndine BELOUAHCHI
- **madame Gilberte SAUVAGE**
- madame Samia NIDALHA
- monsieur Stéphane GODARD
- **madame Marie Christine SALMONA**

12. Aménagements pour l'accessibilité – le handicap, lutte contre les discriminations et action pour la santé :

- madame Sabah REZZOUG
- madame Brigitte LOBGEOIS
- monsieur Rémy RUFFAULT
- madame Evelyne BLANQUET
- monsieur Joël CAPET
- madame Samia NIDALHA
- **monsieur Patrick BOYER**

13. Vie associative, sécurité et conditions de travail auprès de l'adjoint en charge du CHSCT :

- monsieur Zinndine BELOUAHCHI
- monsieur Patrick BOYER
- monsieur Nasser TOUBACHE
- monsieur Didier GAMBIER
- madame Karima BOUKKALIT
- **madame Catherine DAILLY**
- monsieur Rémy RUFFAULT
- madame Samia NIDALHA
- monsieur Nadir LABET
- **monsieur Frédéric DENAIN**

14. Développement de la démocratie participative et de la concordance des temps :

- madame Evelyne BLANQUET
- madame Gilberte SAUVAGE
- madame Marie Paule BUZIN
- madame Fatima BELFQUIH
- **monsieur Azide RAZACK**

15. Environnement et développement durable :

- monsieur Rémy RUFFAULT
- monsieur Azide RAZACK
- monsieur Nasser TOUBACHE
- monsieur Zinndine BELOUAHCHI
- madame Marie Christine SALMONA
- **monsieur Patrick BOYER**
- **monsieur Fabien PUGET**

03 - HALLE PERRET – Réhabilitation en pôle culturel – marché de maîtrise d'œuvre – Avenant n° 3 en plus-value

Sur rapport de monsieur Nasser TOUBACHE, conseiller municipal, exposant :

Vu la délibération du 04 novembre 2013 confiant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de la Halle Perret en pôle culturel au groupement dont le mandataire est l'Atelier Pierre HEBBELINK,

Vu la délibération du 29 juin 2015 arrêtant le montant définitif de rémunération du maître d'œuvre à 782.362,06 € HT,

Vu la délibération du 07 novembre 2016 suite à l'abandon de la tranche conditionnelle, portant la rémunération du maître d'œuvre à 716.393,08 € HT,

Considérant qu'à la suite de l'avis des architectes des bâtiments de France, le pignon et les 2 façades de la salle de diffusion ont été réalisés conformément au permis initial, ces travaux ayant entraîné un investissement supplémentaire à la maîtrise d'œuvre en termes de conception et coordination d'entreprises.

Le coût de cette prestation intellectuelle supplémentaire est de **19.659,60 € HT**, soit une augmentation de **3,15%**. Le montant de la rémunération de la maîtrise d'œuvre passe donc à **736.052,68 €**

Ce projet d'avenant a obtenu un avis favorable de la commission d'appel d'offres du 13 décembre 2017.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Avec 28 voix Pour et 2 Abstentions,

Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 en plus-value au marché T2014/06 passé avec l'Atelier Pierre HEBBELINK.

04 - ENTRETIEN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – Convention avec la régie communale du câble et d'électricité de Montataire.

Sur le rapport de madame Gilberte SAUVAGE, conseillère municipale, exposant :

L'amélioration du confort de vie des Montatairiens demeure l'un des engagements majeurs de la municipalité.

Le schéma lumière a déjà permis, là où ces préconisations ont été appliquées (travaux neufs et gros travaux d'entretien), d'apprécier les nouvelles ambiances nocturnes.

Lors de l'élaboration de ce plan, la question de l'entretien a été largement débattue.

Il a alors été proposé de limiter les interventions curatives, toujours nécessaires au bénéfice d'une politique préventive.

La Régie Communale du Câble et d'Electricité de Montataire, chargée depuis de longues années de l'entretien de l'éclairage public et travaille dans cet esprit.

On peut apprécier à sa juste valeur le travail exécuté, les interventions curatives ayant été limitées considérablement.

Il est donc proposé de reconduire la convention qui vise l'entretien des 2 614 points lumineux installés actuellement sur la commune.

Cet entretien concerne donc les installations suivantes : sources lumineuses, équipements électriques des foyers lumineux, appareils de commande (cellules et armoires), feux tricolores.)

Dans le cadre de l'entretien préventif, les sources lumineuses seront remplacées systématiquement par secteur géographique sur une période de 3 ans.

Les dépannages ponctuels seront réalisés suivant les mêmes dispositions qu'actuellement à savoir :

- 7 jours calendaires maxi pour une panne isolée.
- 24 heures pour les pannes sur feux tricolores.
- 24 heures en cas de panne sur un quartier, y compris le weekend et les jours fériés.
- Immédiat, si la panne met en jeu la sécurité publique et a été signalée comme telle par la commune.

La convention à intervenir sera conclue pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Le montant forfaitaire annuel hors taxes est arrêté à **96.000 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'Unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à venir avec la Régie Communale du Câble et d'Electricité.

05- ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR LE TERRITOIRE DE MONTATAIRE (MARCHE T2015/29) – HIE PAYSAGE - Avenant n°1 pour travaux supplémentaires

Sur rapport de monsieur Rémy RUFFAULT, conseiller municipal délégué à l'environnement et au développement durable, exposant :

Vu la délibération du 29 septembre 2014 autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert afin de renouveler le marché d'entretien des espaces verts sur le territoire de la commune.,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 23 septembre 2015 retenant la société HIE PAYSAGE pour un montant de travaux de 288.804,33 € HT (soit 346.565,20 € TTC),

Vu la notification du marché en date du 5 novembre 2015,

Considérant que l'espace vert situé derrière la salle de gymnastique M. Bouchoux a été réaménagé et complexifié afin de lutter contre les intrusions intempestives des gens du voyage et de ce fait, nécessite un niveau d'entretien plus important.

Considérant que le service des sports en charge de cet espace ne peut plus assurer son entretien régulier compte-tenu de sa charge de travail importante, il a été demandé à l'entreprise d'assurer l'entretien de cet espace.

Les travaux en plus-value s'élèvent à un montant de **+ 3.887,50 € HT** (représentant +1,35 % par rapport au montant initial du marché)

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'Unanimité monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 en plus-value au marché T2015/29 passé avec l'entreprise HIE PAYSAGE.

06- ASSOCIATIONS – MISE A DISPOSITION D'UN MINIBUS DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE – Convention tripartite

Sur le rapport de monsieur le Maire, exposant :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'ex Communauté de communes Pierre Sud Oise (CCPSO) a signé en 2013 une convention avec la société VISIO COM pour la mise à disposition gratuite d'un véhicule publicitaire.

Ce véhicule est un minibus équipé d'un accès PMR (personnes à mobilité réduite) qui peut accueillir neuf personnes.

L'ex CCPSO mettait ce véhicule à la disposition des villes de Pierre Sud Oise ou des associations de son territoire. Dans ce cadre, des conventions tripartites de prêt de véhicule étaient alors conclues, accompagnées de fiches techniques servant d'état des lieux du véhicule.

Considérant la volonté de l'Agglomération Creil Sud Oise de poursuivre le service rendu aux associations, en étendant la mise à disposition de ce véhicule aux associations montatairiennes,

Le service action culturelle et sportive (ACS) de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise gère dorénavant ce service. Chaque demande de réservation du véhicule doit lui être adressée par les communes qui sont seules interlocutrices de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

L'Agglomération Creil Sud Oise propose la signature d'une convention tripartite engageant la commune, les associations et l'Agglomération Creil Sud Oise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Approuve le contenu de la convention type, annexée à la présente, concernant la mise à disposition d'un minibus aux associations.

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

07- ASSOCIATION DES ECHANGES FRANCO-ALLEMANDS – Demande d'acompte sur la subvention annuelle 2018

Sur le rapport de madame Evelyne BLANQUET, conseillère municipale déléguée à la démocratie participative, exposant :

Plusieurs délégations entre Montataire et Finsterwalde sont organisées en ce début d'année 2018. Dans ce cadre, des initiatives prévues nécessitent une avance de trésorerie.

Considérant que les dépenses devront être ordonnées avant le vote des subventions aux associations en mars 2018, l'association des Echanges Franco-allemands a sollicité un acompte de 6.000 € sur leur subvention 2018.

Monsieur Benjamin BENOIST, président de l'association, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Avec 23 voix Pour et 6 Contre,

Autorise Monsieur le Maire à verser à l'association des Echanges Franco-allemands un acompte de 6.000 € sur la subvention annuelle 2018.

Les crédits sont inscrits au budget 2018 : DSP 2.26- Fonction 04 – relations internationales – chapitre 65 – charges de gestion courante – article 6574 – subvention de fonctionnement aux associations.

08- GARE CŒUR D'AGGLO– Approbation du bilan de la concertation

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ; complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération de la Communauté de l'agglomération creilloise en date du 04 décembre 2014 qui valide les orientations urbaines et les grands objectifs du projet « Gare, Cœur d'Agglo. » et approuve les objectifs et les modalités de la concertation.

I- Contexte :

Le projet Gare Cœur d'agglo (GCA) est une ambition majeure portée par l'Agglomération Creil Sud Oise, la Région des Hauts-de-France, la SNCF, le SMTCO et de nombreux partenaires institutionnels et socioprofessionnels du territoire.

Le projet GCA est considéré à ce jour comme étant le plus grand projet urbain et ferroviaire de l'Oise. Il engage l'avenir de la population et des usagers du Grand Bassin Creillois.

Il s'agit de remodeler sur 270 hectares, autour de la gare de Creil, un pôle urbain dynamique qui réponde à l'ensemble des besoins quotidiens de la population d'un bassin de vie de plus de 160 000 habitants (Sud Oise – Picardie).

La liaison ferroviaire Picardie-Creil-Roissy va renforcer la centralité et l'attractivité de l'agglomération creilloise au Sud de l'Oise et aux portes du Grand Paris. Le bassin creillois dispose d'importantes ressources foncières mutables en cœur d'agglomération pour développer ce projet urbain ambitieux et novateur.

Par délibération du Bureau Communautaire en date du 10 avril 2013, l'Agence Nicolas Michelin et Associés a été désignée pour l'élaboration du plan guide qui a été approuvé par le Comité de pilotage du projet en octobre 2014 et amendé par le Comité stratégique le 3 février 2015.

Un plan guide est un document de référence évolutif qui définit les axes structurants et les grandes orientations fonctionnelles d'un projet urbain.

Les objectifs suivants sont fixés au plan guide :

- Contribuer à l'amélioration de l'image du territoire,
- Renforcer l'attractivité et le dynamisme économique du territoire,
- Faire de la gare le cœur du projet urbain,
- Articuler les différents espaces fonctionnels de l'agglomération,
- Conforter le rôle de pôle d'échange multimodal de l'agglomération creilloise,
- Valoriser le patrimoine naturel et architectural,
- Proposer un projet exemplaire en termes de développement durable,
- Proposer une approche participative et concertée.

II- OBJECTIFS ET MODALITES DE LA CONCERTATION

En vertu de l'article L300-2 du Code de l'urbanisme, une concertation a été organisée autour du projet GCA sur le territoire de l'ancienne Communauté de l'Agglomération Creilloise (CAC) du 23 février au 30 mai 2015.

Le processus de concertation se poursuivra le long de la mise en œuvre du projet suivant des modalités qui seront précisées par délibération pour chaque nouvelle phase engagée.

Par ailleurs, le projet concernant plusieurs communes et son rayonnement dépassant le seul cadre de son périmètre, la concertation a été réalisée conjointement par les 4 communes qui composaient alors la CAC avec une coordination intercommunale.

Le Conseil Communautaire de la CAC s'est prononcé sur ce bilan, les Conseils municipaux des quatre villes qui ont été concernées par la concertation sont appelés à en faire de même.

Les principaux objectifs de la concertation :

Informar au préalable les personnes concernées afin qu'elles puissent participer,

Sensibiliser les personnes aux enjeux présents et futurs du quartier y compris ceux n'habitant pas l'ACSO mais utilisant ses services,

Répondre aux interrogations exprimées,

Enrichir, adapter et faire évoluer le projet,

Faire adhérer les habitants, les usagers, les associations locales, et les collectivités voisines (EPCI et communes en dehors du périmètre de l'ACSO).

Les modalités poursuivies par la concertation étaient les suivantes :

De demander à la Commission nationale des débats publics la nomination d'un garant nous permettant de nous assurer de la transparence des échanges ; la CNDP n'a pas donné suite à cette demande ;

De mettre à disposition dans les 4 communes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul et au siège de la Communauté de l'Agglomération Creilloise, un dossier de consultation ainsi qu'un registre permettant de recueillir les avis du public ;

Des réunions publiques ;

Des informations par voie de presse ;

Une mention sur internet.

III- DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

Le respect du calendrier des travaux de la gare, la durée longue de mise en œuvre du projet, l'annonce du projet jugée prématurée etc., sont quelques interrogations formulées par certains participants à la concertation.

Les interrogations ont porté sur les modalités de financement du projet, l'impact du coût du projet sur les impôts locaux et la part du privé dans ce financement.

Le Conseil de développement préconise le renforcement du bassin de vie comme périmètre de renforcement de la coopération intercommunale.

Il préconise de faire de la Maison du projet un lieu central d'information, de formation et d'échange ouvert à tous.

Au titre de l'association des acteurs locaux, certains habitants préconisent un ciblage des jeunes, l'association de citoyens aux débats sur les décisions d'urbanisme et les questions de mobilités.

Des réunions publiques et ateliers thématiques ont été organisés. La concertation publique s'est déroulée suivant le calendrier qui suit :

23 février 2015 : Concertation publique à la Communauté de l'Agglomération Creilloise - 20h00

12 mars 2015 : Concertation publique de la ville de Creil, à la maison de la ville - 18h30

20 mars 2015 : Concertation publique de la ville de Montataire, salle de la libération - 19h00

16 avril 2015 : Concertation publique de la ville de Villers-Saint-Paul, à l'Hôtel de ville - 18h30

21 avril 2015 : Concertation publique de la ville de Nogent-sur-Oise, au Centre d'Affaires du Sarcus Réunion publique - 19h30

22 avril 2015 : Concertation publique de la ville de Nogent-sur-Oise, à la restauration scolaire Carnot - 19h30

L'organisation de la concertation a donné lieu à l'élaboration d'un plan de communication. Des kits de communication contenant entre autres le dossier de concertation, les parutions légales, l'affiche juridique, etc. ont été remis à chaque ville et à la CAC.

Des outils de communication (exposition, dépliants, flyers, affiches) ont été conçus et mis à la disposition des villes et de la CAC.

Enfin, une campagne de presse a été organisée et un dispositif d'information a été mis en place.

IV- BILAN DE LA CONCERTATION (cf. document joint)

A l'issue de cette concertation, un bilan en a été tiré. Les principales conclusions qui en ressortent sont les suivantes :

Habitat/Logement

Le projet prévoit un réinvestissement du centre d'agglomération par les habitants, de centres villes dynamiques, un parcours résidentiel correspondant aux besoins des habitants permettant de rapprocher l'habitat de la gare.

Le coût des loyers des futurs logements, leur qualité, la typologie du bâti (rejet des tours), la part de logements sociaux dans les nouvelles constructions, etc. sont les principales interrogations formulées.

La recherche d'un label n'est pas la démarche adoptée pour ne pas contraindre les programmes de logements. La diversification de l'habitat est recherchée mais aura un léger impact sur le coût des loyers. Quelques points hauts sont prévus dans un programme global qui consacre 60% à l'habitat.

Sont prévus des programmes de logements privés et de logements sociaux.

De manière plus localisée, la proximité du lotissement de la rue Murat à Nogent-sur-Oise interpelle les habitants qui prévoient d'être vigilants quant aux traitements qui seront fait de leur cadre de vie.

L'association pour la mémoire ouvrière et industrielle (AMOI) préconise la prise en compte par le projet des évolutions sociologiques. Le projet doit par ailleurs favoriser la solidarité intergénérationnelle.

Cadre de vie/Espaces publics

Cette thématique a été abordée dans le cadre d'un atelier dédié. Le projet prévoit une meilleure qualité de vie pour les habitants qui profitent d'espaces de vie et d'un accès vers les espaces naturels et agricoles, un territoire plus attrayant et donc attractif et qui dévoile ses atouts aux touristes.

Le dimensionnement et la sécurisation des espaces dédiés aux piétons, l'atténuation des nuisances des chantiers, la réalisation de parcours, le traitement qualitatif de la rue Jean Jaurès à Creil, l'usage de certains corridors pour l'accueil des gens du voyage, la piétonisation de certains corridors, leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite, etc. sont quelques préconisations formulées par les participants aux réunions publiques et ateliers thématiques.

Mobilités - Déplacements

Favoriser les mobilités et déplacements est un objectif de l'agglomération qui à travers le projet GCA, prévoit une plus grande fluidité du trafic, des déplacements sécurisés, une mobilité durable et un accès facilité à son lieu de travail.

La CGT Cheminots s'interroge sur le devenir du foncier ferroviaire qui, de leur avis devra conserver certaines caractéristiques afin de permettre les éventuels redimensionnements des infrastructures. Elle salue la promotion de l'inter modalité prévue par le projet.

Le Conseil de développement propose d'améliorer les dessertes ferroviaires et de développer l'intermodalité.

Concernant les transports collectifs, leur attractivité par rapport à la voiture sera fonction des horaires proposés. La répartition des arrêts de bus de part et d'autre de la future gare double face est prévue. La réduction annoncée du temps de trajet Creil/Roissy est appréciée.

La mise en place d'un système de vélo en accès libre est évoquée.

Circulation/Stationnement

En matière de circulation et de stationnement, les coûts des parkings enterrés, le rôle de rabattement des gares de l'étoile ferroviaire, le schéma des circulations, le risque d'accroissement du trafic routier existant, la réalisation d'un barreau entre la RD200 et la rue Louis blanc, etc. sont quelques-unes des préoccupations exprimées.

L'association Lutèce propose un traitement du parvis de la gare en lieu de rencontres entre piétons, bus et cyclistes.

La réalisation des parkings fera l'objet d'une analyse comparative entre plusieurs scénarios. Sous certaines conditions, la réalisation d'un parking silo pourra être envisagée.

L'évacuation des véhicules ventouses rendra l'espace plus qualitatif. La réalisation de la voie papillon vise à rendre plus fluide la circulation.

Développement économique – Commerces et artisanat

L'ambition économique du plan guide se traduit par un programme qui prévoit :

- plus de travail et d'opportunités pour les habitants à l'intérieur mais également vers l'extérieur du territoire,
- une offre commerciale en centre d'agglomération plus abondante et diversifiée,
- une nouvelle dynamique économique qui profite au tissu local,
- une attractivité renouvelée pour les entreprises et pour les salariés,
- un niveau de formation plus élevé,
- un développement hôtelier de qualité favorisant le développement de l'offre du tourisme.

Le développement de locaux tertiaires est une demande déjà prise en compte par le plan guide. La création d'établissements hôteliers est un souhait partagé par certains habitants et les élus. Attirer de nouvelles industries est également un grand enjeu.

Le devenir des locaux de la bourse du travail est évoqué.

La relocalisation de la moyenne surface (LIDL) de Nogent-sur-Oise génère quelques inquiétudes, son accès en sera plus difficile.

La maîtrise de la composition commerciale, la diversification de l'offre dans le périmètre du projet, la concertation avec les commerçants, la concurrence du centre commercial de Saint-Maximin, la création d'un espace dédié à l'artisanat, sont quelques préoccupations exprimées.

Le développement de commerces pour les voyageurs de transit est proposé.

Industrie

La ré industrialisation du bassin est un sujet abordé par l'AMOI, la CGT Cheminots et le Conseil de développement. Ils préconisent entre autres : la création d'activités novatrices et créatrices d'emplois pérennes, la mise en place d'une véritable politique de l'emploi industriel sur le territoire, de faire de l'emploi industriel le levier principal d'action des politiques publiques, le rapprochement du lieu de vie du lieu de travail par la ré industrialisation du bassin de vie, etc.

Patrimoine industriel

Il est attendu du projet :

- une réappropriation de l'histoire pour une nouvelle dynamique,
- la possibilité de construire une offre singulière de locaux d'activités, d'habitations, d'équipements publics,
- la mise en avant d'une identité distinctive pour l'agglomération,
- un vecteur d'image positive,
- un label Pays d'art et d'histoire.

La valorisation du patrimoine par le projet est saluée. Le passé industriel du bassin creillois est perçu désormais comme un atout.

Le Conseil de développement propose la création d'un centre de ressources et d'interprétation du patrimoine industriel et de la mémoire ouvrière.

Gare/Passerelle

La réduction des coupures induites par le faisceau ferroviaire est l'objectif principal de réalisation programmée d'une passerelle aux caractéristiques suivantes : un lieu d'animation et de vie, permettant une accessibilité facilitée aux quais.

Les évolutions du trafic de voyageurs, l'arrivée du TGV en gare de Creil, l'organisation du stationnement autour de la gare, la réalisation d'un bâtiment voyageur au nord, la prise en compte des standards européens pour le bâtiment voyageur, etc. sont quelques sujets évoqués.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE le bilan de la concertation autour du projet Gare, Cœur d'Agglo organisée en application de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme du 23 février au 31 mai 2015.

09 - EDUCATION - CLASSE DE DECOUVERTE DES ENFANTS SCOLARISES EN DEHORS DE MONTATAIRE – Participation aux frais

Sur le rapport de monsieur Abdelkrim KORDJANI, Adjoint au Maire, Chargé de l'éducation primaire, secondaire, supérieure et de la restauration scolaire, exposant :

Vu la délibération n° 22 du Conseil Municipal du 11 décembre 2006 portant sur les aides accordées au départ en classe de découverte des enfants scolarisés hors de Montataire,

Vu la délibération n° 23 du Conseil Municipal du 27 juin 2016 adoptant les modalités d'application du nouveau barème de quotient dans le cadre d'une nouvelle politique tarifaire, complétée par la délibération n° 26 du Conseil Municipal du 27 mars 2017,

Vu la délibération n° 18 du Conseil Municipal du 06 novembre 2017 portant sur les tarifs 2017-2018 des classes de découverte fixés entre 93,70 € et 345,30 €,

L'aide financière accordée aux familles dont les enfants partent avec les écoles de Montataire varie selon leur quotient familial et n'excède pas 50 % du coût du séjour.

Considérant que la ville de Montataire s'est mise en conformité avec la jurisprudence de la CJCE du 16/01/2003 reprise par la réponse du Ministère de l'Intérieur publiée au journal officiel du Sénat le 07/04/2005 en abandonnant toute tarification extérieure pour les prestations communales

Considérant que les familles ayant scolarisé leurs enfants en dehors de Montataire pour convenance personnelle et dont les enfants partent en classe de découverte sollicitent la commune pour une participation financière.

Les familles dont les enfants sont scolarisés à l'école Gournay bénéficient de dispositions différentes prévues par une convention entre la ville de Montataire et celle de Creil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Décide la participation financière par classe de découverte ne sera accordée qu'à condition que la commune d'accueil ne réclame pas de frais de scolarité pour l'enfant concerné.

Fixe la participation financière à 50 % du coût du séjour avec un plafond équivalent à l'aide accordée aux familles dont le quotient est le plus élevé et dont les enfants partent avec les écoles de Montataire.

10 - RETRAITES – Tarifs des sorties

Sur le rapport de madame Marie-Paule BUZIN, Adjointe au Maire, chargée de l'accompagnement de la petite enfance et de l'enfance, de l'organisation des accueils de loisirs, exposant :

Le service retraités développe un panel d'activités et de sorties en direction des personnes âgées de plus de soixante ans et en retraite.

La lutte contre le sentiment d'isolement des personnes âgées conduit à proposer des sorties variées et accessibles financièrement.

Considérant la volonté de proposer des sorties de qualité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Fixe à l'unanimité les tarifs suivants :

- Sortie culturelle à PARIS : 10 euros par personne
- Sortie dans le cadre des commémorations : 30 euros par personne

11 - PETITE ENFANCE – CRECHE LOUISE MICHEL – Travaux de réfection de la salle de bain – demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

Sur le rapport de madame Sarah KHACHAB, conseillère municipale, exposant :

Dans le cadre de l'aide aux partenaires et particulièrement aux établissements d'accueil de jeunes enfants, la caisse d'Allocations Familiales de l'Oise a la possibilité d'attribuer des subventions d'investissement pour améliorer les conditions d'accueil des enfants concernant les travaux, le taux de participation s'élève à 40 % HT et peut atteindre 70 %.

La salle de bain d'une section doit être refaite pour être plus adaptée aux besoins des enfants.

Le montant des travaux est estimé à 42.982,75 € HT soit 51.575,30 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

Autorise monsieur le Maire à solliciter la CAF de l'Oise pour une aide à l'investissement concernant ces travaux.

Autorise monsieur le Maire à encaisser la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise.

12- PETITE ENFANCE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE UNIQUE » POUR LA CRECHE ET LE MULTI ACCUEIL LOUISE MICHEL DU 01/01/2018 AU 31/12/2021

Sur le rapport de Madame BUZIN, Adjointe au Maire, chargée de l'Accompagnement de la petite enfance et de l'enfance et de l'organisation des accueils de loisirs, exposant :

Vu les conventions d'objectifs et de financement signées le 12 juillet 2005,

Vu le renouvellement de ces conventions pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2013, puis du 01/01/2014 au 31/12/2017

Vu les nouvelles conditions particulières proposées par la CNAF à compter du 01/01/2018 et précisées ci-dessous :

- Réaffirmation des 5 grands objectifs poursuivis lors de la mise en place en 2002 de la PSU
 - 1) Application obligatoire du barème fixé par la CNAF contribuant à la mixité des publics accueillis
 - 2) Réservation à l'heure afin de favoriser l'accueil des enfants dont les parents travaillent à temps partiel ou sur des horaires décalés
 - 3) Pratique du multi accueil avec des contrats réguliers et des places occasionnelles
 - 4) Réponse aux besoins atypiques des familles et aux situations d'urgence
 - 5) Simplification des modes de financement
- Poursuites des conditions particulières
 - Prise en compte des enfants de 4 à 5 ans (hors temps scolaire)
 - Intégration de nouveaux modes d'accueil de jeunes enfants (jardin d'enfants, micro-crèche, crèche de quartier, ...)
 - Accueil régulier possible sans mensualisation en cas de situation sociale particulière et/ou d'un besoin d'accueil limité à quelques heures par semaine
 - Fourniture des couches et des repas comprise dans le prix horaire
 - Différenciation du taux d'effort de participation des familles en fonction du type de structure
 - Délai de carence de 3 jours en cas de maladie de l'enfant : possibilité d'adopter une mesure plus favorable pour les familles mais sans ouverture des heures à la PSU
 - Financement de 3 heures de concertation par an et par place pour le travail d'accompagnement des familles et la vie de l'établissement

Par ailleurs de nouvelles conditions particulières sont ajoutées notamment relatives aux conditions d'accès au portail partenaires, outil permettant la télé-déclaration des données d'activités et financières, prévisionnelles, actualisées et réelles, nécessaires au traitement des droits PSU.

Les règlements de chaque structure devront intégrer les nouvelles conditions dans les meilleurs délais.

Vu l'intérêt de maintenir les relations partenariales avec la Caf,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

VALIDE la convention d'objectifs et de financement avec la Caf de l'Oise pour la crèche Louise Michel.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021

AUTORISE monsieur le Maire à inscrire chaque année les crédits correspondants au versement de la PSU pour la crèche Louise Michel

VALIDE la convention d'objectifs et de financement avec la Caf de l'Oise pour le Multi accueil le jardin enchanté

AUTORISE le Maire à signer ladite convention pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021

AUTORISE monsieur le Maire à inscrire chaque année les crédits correspondants au versement de la PSU pour le Multi accueil Le jardin enchanté

13- SOCIAL - RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

Sur le rapport de monsieur le Maire, exposant :

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le projet parentalité 2018 comprenant 2 actions répondant aux objectifs suivants :

- ✓ Faire entrer les parents dans les établissements scolaires et à l'Espace Huberte D'Hoker;
- ✓ Informer et rassurer les parents dans leur fonction parentale.
- ✓ Apporter des outils de communication pour asseoir la fonction parentale.
- ✓ Proposer un lieu d'échanges informels et conviviaux entre parents/travailleurs sociaux et enseignants.
- ✓ Comment communiquer avec l'enfant (écouter, se faire entendre, négocier)
- ✓ Echanger avec son enfant, avec d'autres parents sur des thèmes touchant l'éducation et la santé.
- ✓ Renforcer le lien Ecole/Famille afin d'améliorer les relations entre les parents et les enseignants.
- ✓ Développer les capacités de chacun à savoir et pouvoir faire des choix favorables en ce qui concerne la santé en favorisant l'accès aux dispositifs de prévention et/ou de soins.

Considérant que l'enquête menée sur le territoire de Montataire révèle les éléments suivants :

- Certains parents insuffisamment investis, qui ne cernent pas toujours les enjeux de la réussite scolaire ;
- L'incompréhension sur les valeurs nécessaires au bon fonctionnement de l'institution dans les relations école/familles;
- Des difficultés à favoriser une fréquentation régulière en maternelle (notamment en classe de Toute Petite Section), des difficultés à respecter les horaires.
- Des enfants qui manquent parfois de suivi sur le plan médical et alimentaire,
- Suivi scolaire à la maison parfois insuffisant,
- Des problématiques de communication entre parents et institution scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Autorise monsieur le Maire à solliciter des crédits de financement de la CAF dans le cadre de la parentalité.

Autorise monsieur le Maire à signer des conventions avec les associations et les professionnels de santé pour mettre en place des groupes de parole pour les parents.

14 – TABLEAU DES EFFECTIFS N° 23 (au 1^{er} janvier)

Sur le rapport de monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le TDE n° 1 soumis au CTP du 7 février 1997 et adopté par le Conseil Municipal du 27 mars 1997,

Vu le TDE n° 2 arrêté au 31 juillet 1997 examiné au BM du 28 août 1997, présenté au CTP du 7 octobre 1997 et adopté par le Conseil Municipal du 9 octobre 1997,

Vu le TDE n° 3 arrêté au 12 février 1998 examiné au BM du 12 février 1998, présenté au CTP du 4 mars 1998 et adopté par le Conseil Municipal du 5 mars 1998,

Vu le TDE n°4 arrêté au 30 septembre 1998 examiné au BM du 1^{er} octobre 1998, présenté au CTP du 8 octobre 1998 et adopté par le Conseil Municipal du 22 octobre 1998 ; puis modifié par une délibération n° 34 du 10 décembre 1998 portant modification intermédiaire du tableau des effectifs n°4,

Vu le TDE n°5 arrêté au 25 février 1999 examiné par le Bureau Municipal du 25 février 1999, présenté au CTP du 9 mars 1999 et adopté par une délibération du 11 mars 1999, puis modifié 2 fois par :

- une délibération n° 16 du 17 juin 1999 portant modification intermédiaire du TDE n°5,
- une délibération n° 8 du 23 septembre 1999 portant modification intermédiaire du TDE n°5,

Vu le TDE n°6 arrêté au 8 octobre 1999 examiné par le Bureau Municipal du 14 octobre 1999, présenté au CTP du 19 octobre 1999 et adopté par une délibération du 28 octobre 1999, puis modifié une fois à la marge par l'article 1 de la délibération n° 31 du 7 décembre 1999,

Vu le TDE n°7 arrêté au 29 février 2000 examiné par le Bureau Municipal du 24 février 2000, présenté au CTP du 1^{er} mars 2000 et adopté par une délibération du 16 mars 2000 ; puis modifié 2 fois par une délibération n°13 du 4 mai 2000 et par une délibération n° 25 du 15 juin 2000,
Il faut également prendre en compte la délibération n° 10 du 15 juin 2000 (dans le cadre du dispositif emplois jeunes) relative à la création d'un poste d'agent local de médiation sociale et à la mise à disposition d'un poste de médiateur par l'association JADE,

Vu le TDE n°8 arrêté au 1er octobre 2000 examiné par le Bureau Municipal du 12 octobre 2000, présenté au CTP du 19 octobre 2000 et adopté par une délibération du 26 octobre 2000, puis modifié par une délibération n° 7 du 22 février 2001,

Vu le TDE n°9 arrêté au 15 mai 2001 examiné par le Bureau Municipal du 31 mai 2001, présenté au CTP du 22 mai 2001 et adopté par une délibération du 22 juin 2001, puis modifié par une délibération n° 11 du 21 septembre 2001,

Vu le TDE n°10 arrêté au 12 mars 2002 examiné par le Bureau Municipal du 21 mars 2002, présenté au CTP du 21 mars 2002 et adopté par une délibération du 28 mars 2002, puis modifié par une délibération n° 16 du 16 mai 2002, n° 41 du 27 juin 2002, n° 07 du 27 février 2003, n° 24 du 23 juin 2003,

Vu le TDE n°11 arrêté au 15 septembre 2003 examiné par le Bureau Municipal du 29 septembre 2003, présenté au CTP du 26 septembre 2003 et adopté par une délibération du 6 octobre 2003, puis modifié par une délibération n° 25, 26 27 et 28 du 24 novembre 2003 ; n° 14 du 5 janvier 2004, n° 08 et 09 du 16 février 2004, n° 14 et 15 du 28 juin 2004,

Vu le TDE n°12 arrêté au 10 septembre 2004 examiné par le Bureau Municipal du 13 septembre 2004, présenté au CTP du 16 septembre 2004 et adopté par une délibération du 27 septembre 2004, puis modifié par une délibération n° 10 du même jour, n°12 du 8 novembre 2004 ; n° 14 du 17 janvier 2005, n° 11 du 23 mai 2005, n° 20 du 27 juin 2005, n° 35 du 17 octobre 2005,

Vu le TDE n°13 arrêté au 2 novembre 2005 examiné par le Bureau Municipal du 10 octobre 2005, présenté au CTP du 9 novembre 2005, et adopté par une délibération du 12 décembre 2005; puis modifié par les délibérations n°3 du 6 février 2006, n° 35 et n° 36 du 19 mai 2006, n° 38 du 26 juin 2006, et n° 29 et 30 du 9 octobre 2006,

Vu le TDE n°14 arrêté au 2 novembre 2006 examiné par le Bureau Municipal du 23 octobre 2006, présenté au CTP du 7 novembre 2006, et adopté par une délibération du 11 décembre 2006; puis modifié par une délibération : n°31 du même jour et n° 29 du 26 mars 2007,

Vu le TDE n°15 arrêté au 2 mai 2007 examiné par le Bureau Municipal du 30 avril 2007, présenté au CTP du 19 avril 2007, et adopté par une délibération du 14 mai 2007 puis modifié par des délibérations n° 43 du 8 octobre 2007 et n° 44 du même jour, ainsi que par délibération n° 31 du 17 décembre 2007, ainsi que par délibération n° 24 du 25 février 2008 et n° 31 du 31 mars 2008,

Vu le TDE n°16 arrêté au 31 mai 2008 examiné par le Bureau Municipal du 21 avril 2008, présenté au CTP du 10 juin 2008, et adopté par une délibération 16 juin 2008 puis modifié par la délibération n° 7 du 16 février 2009,

Vu le TDE n°17 arrêté au 30 avril 2009 examiné par le Bureau Municipal du 18 mai 2009, présenté au CTP du 14 avril 2009, et adopté par une délibération 18 mai 2009 puis modifié par les délibérations n° 37 du 22 juin 2009, n°30 du 06 octobre 2009, n° 18 du 16 novembre 2009, n° 12 du 14 décembre 2009, n° 24 du 29 mars 2010 et n° 13 du 17 mai 2010 portant modification intermédiaire du tableau des effectifs n° 17,

Vu le TDE n° 18 arrêté au 1^{er} juin 2010 examiné par le Bureau Municipal du 17 mai 2010, présenté au CTP du 12 mai 2010, et adopté par une délibération 17 mai 2010, puis modifié par les délibérations 22 du 11 octobre 2010, n°17 du 15 novembre 2010, n° 19 du 13 décembre 2010, n° 5 du 31 janvier 2010, n° 6 du 28 février 2011, et n° 12 du 16 mai 2011 et n° 23 du 20 juin 2011, portant modification intermédiaire du tableau des effectifs n° 18,

Vu le TDE n°19 arrêté au 1^{er} juin 2011 examiné par le Bureau Municipal du 20 juin 2011, présenté au CTP du 24 mai 2011, et adopté par une délibération n° 24 du 20 juin 2011,, puis modifié par les délibérations n° 23 du 10 octobre 2011, n° 17 du 12 décembre 2011, n° 25 du 26 mars 2012 et n° du 17 mai 2012 et n° 25 du 25 juin 2012 portant modification intermédiaire du tableau des effectifs n° 19,

Vu l'actuel TDE n°20 arrêté au 1^{er} octobre 2012 examiné par le Bureau Municipal du 20 juin 2011, présenté au CTP du 18 septembre 2012, et adopté par une délibération n° 16 du 1^{er} octobre 2012, puis modifié par les délibérations n° 20 du 29 octobre 2012, n° 20 du 3 décembre 2012, n° 21 du 25 mars 2013, n° 20 du 27 mai 2013 et n° 33 du 24 juin 2013 et n° 17 du 30 septembre 2013 portant modification intermédiaire du tableau des effectifs n° 20,

Vu l'actuel TDE n°21 arrêté au 1^{er} novembre 2013 examiné par le Bureau Municipal le 4 novembre 2013, présenté au CTP le 24 septembre 2013, et adopté par une délibération n° 18 du 4 novembre 2013, puis modifié par les délibérations n° 37 du 16 décembre 2013, n° 10 du 3 février 2014, n° 13 du 24 février 2014, n° 33 du 14 avril 2014 et n° 6 du 19 mai 2014, n° 54 du 23 juin 2014, n° 22 du 29 septembre 2014, n° 30 du 3 novembre 2014, n° 24 du 23 mars 2015, n°27 du 18 mai 2015 et n° 52 du 29 juin 2015 et n° 25 du 28 septembre 2015 portant modification intermédiaire du tableau des effectifs n° 21,

Vu l'actuel TDE n°22 arrêté au 1^{er} novembre 2016 examiné par le Bureau Municipal le 4 décembre 2015, présenté au CTP le 13 novembre 2015, et adopté par une délibération n° 31 du 14 décembre 2015, puis modifié par les délibérations n° 3 du 29 février 2016, n° 21 du 21 mars 2015, n° 15 du 25 avril 2016, n° 27 du 27 juin 2016, n° 27 du 26 septembre 2016, n° 17 du 17 novembre 2016, n° 20 du 30 janvier 2017, n° 32 du 27 mars 2017, n° 24 du 29 mai 2017 et n° 16 du 25 septembre 2017 et n° 24 du 6 novembre 2017 portant modification intermédiaire du tableau des effectifs n° 22,

Considérant que pour la 1^{ère} fois, le Conseil Municipal a adopté le 27 mars 1997 un Tableau des effectifs détaillant le nom, le grade, l'emploi, le service d'affectation et le statut de chaque agent,

Considérant qu'il est prévu de réactualiser ce tableau pour suivre l'évolution qualitative et quantitative des effectifs,

Considérant que cette démarche, outre le fait qu'elle réponde à des nécessités légales, a l'avantage d'offrir un outil de gestion efficace et simple à utiliser,

Le Comité Technique Paritaire ayant été entendu pour avis le 19 décembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Avec 26 voix Pour, 1 Abstention et 3 Contre,

Décide :

Article unique :

Le présent rapport récapitule les modifications apportées au TDE n°22 et présente donc le TDE n° 23 avec quelques modifications.

Les modifications sont prises en compte jusqu'au 1^{er} janvier 2018. Celles qui interviendront entre ce projet et son vote par le Conseil Municipal seront reprises dans le TDE n°23.

15 – TABLEAU DES EFFECTIFS N° 23 – Modification intermédiaire n° 1 – modification de poste suite à la validation de l'organisation du Pôle Social

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 110,

Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,

Considérant la nécessité, entre deux réactualisations complètes du tableau des effectifs, d'adopter des délibérations modificatives intermédiaires,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la délibération du 29 janvier 2018, relative au tableau des effectifs n°23,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Article unique : Modification de poste suite à la validation de l'organisation du Pôle Social.

Le nouvel organigramme global du Pôle social a été validé le 12 octobre 2017 par le Comité Technique.

Le poste de Coordinatrice du Pôle social est désormais occupé par un agent qui détient le grade de Conseiller socioéducatif.

Ses missions au sein de ce service se sont étendues vers un pilotage de l'ensemble des actions et dispositifs concernant ce pôle. Il convient donc d'adapter le grade aux missions selon les règles de l'intégration directe.

Ainsi, le tableau des effectifs n° 23 est modifié comme suit :

- Il est supprimé un poste de Conseiller socioéducatif sur la mission de Coordinatrice Pôle Social de catégorie A.
- Il est créé un poste d'Attaché Territorial sur la mission de Coordinatrice Pôle Social de catégorie A.

16 – ACTION SOCIALE EN DIRECTION DU PERSONNEL – Bilan 2016

Sur le rapport de monsieur le Maire, exposant :

Vu la Loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions particulières relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique consacrant dans son article 26, pour la première fois, une définition légale de l'action sociale,

Vu l'article 70 de la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager

pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les modalités de leur mise en œuvre »,

Vu l'article 71 de la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux,

Vu la délibération n° 28 du 17 décembre 2007 relative à la politique d'Action Sociale en direction du personnel et à la convention avec le CNAS,

Vu la délibération n° 18 du 13 décembre 2010 relative à la participation de la Ville au soutien psychologique des agents souhaitant bénéficier d'un accompagnement,

Vu la délibération n°21 du 23 mars 2015 relatif au bilan de l'année 2014 de l'action sociale,

Vu la délibération n°29 du 26 septembre 2016 relatif au bilan de l'année 2015 de l'action sociale,

Vu l'avis du Comité Technique dans sa séance du 19 décembre 2017 relatif à l'adoption du bilan de l'année 2016,

Considérant que l'Action Sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles,

Considérant la nécessité de présenter un bilan annuel des actions réalisées en matière d'actions sociales qui doit être porté à la connaissance tant des membres du Comité Technique que du Conseil Municipal,

Considérant le bilan annuel de l'adhésion au CNAS, du versement de prestations sociales directes,

Considérant le bilan annuel de l'écoute psychologique,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Prend acte du bilan de l'action sociale en direction du personnel municipal pour l'année 2016 :

Article 1 : Bilan relatif à l'adhésion au CNAS

Née d'une volonté de répondre au mieux aux besoins des agents municipaux en matière de séjours, de loisirs, de prêts, d'assistance..., la Ville de Montataire est partenaire du CNAS (Comité National d'Action Sociale) depuis le 1^{er} janvier 2008. Cette adhésion permet à tous les agents de bénéficier d'un très large éventail de prestations sociales, familiales et culturelles.

En 2008, un effort considérable de communication a été mis en œuvre. Des rencontres avec le personnel sur ce thème ont été organisées, des informations sur les prestations et activités du CNAS paraissent régulièrement dans le Journal Interne destiné aux agents municipaux.

Parallèlement, il a été décidé de poursuivre l'action du Comité d'Action Sociale, afin d'assurer un relais de proximité auprès des agents municipaux et afin de préserver des actions locales (Noël – Fêtes des mères – Sorties...).

Enfin, chaque année, la Ville organise une réception du personnel qui se traduit par une soirée festive avec reportage photos, tombola et animation dansante. Le repas est réalisé par le personnel de la cuisine centrale. Cette soirée réunit à l'Espace de rencontres 250 personnes.

En 2013, le montant de la cotisation s'élève à **67 668.29 €** et les prestations versées représentent **56 955 €**.

En 2014, le montant de la cotisation s'élève à **70 614.69 €** et les prestations versées représentent **67 127 €**.

En 2015, le montant de la cotisation s'élève à **76 593.94 €** et les prestations versées représentent **68 873 €**.

En 2016, le montant de la cotisation s'élève à **73 620.10 €** et les prestations versées représentent **69 014 €**.

Les prestations demandées en plus grand nombre pour cette année sont :

- Les médailles, la rentrée scolaire, les séjours enfants, la garde de jeunes enfants.
- Les séjours vacances.
- La billetterie pour le cinéma essentiellement.

Dans ce cadre, les membres du Comité technique ont souhaité créer un groupe de travail composé de membres du personnel et du correspondant du CNAS. Ce groupe a pour objectif de dynamiser l'action sociale, en s'appuyant au maximum sur le CNAS.

Le groupe de travail a été renouvelé en 2015 et participent actuellement :

- Patricia CANIPEL, Responsable du service Affaires Générales
- Estelle FREMONT-GOSNET, Assistante de Direction DRH
- Serge GUINTA, Responsable technique des Relations Publiques
- Eric LELONG, Chauffeur Transport en commun
- Tina MARSHALL, Agent comptable
- Sophie RANCE, Dessinatrice Bureau d'Etudes Techniques et Urbaines

Une décharge d'activité est accordée à raison de 2 heures par mois à l'ensemble des participants sauf nécessité de service.

Une permanence, une fois par mois est assurée par 4 agents à tour de rôle.

Article 2 : Bilan de l'écoute psychologique – Partenariat avec un Cabinet de Psychologie

La Ville mène depuis plusieurs années différentes initiatives tendant à la réalisation d'une véritable Action Sociale en faveur de ses agents : adhésion au CNAS, participation à différentes prestations d'aide sociale, participation à la mutuelle, restauration municipale...

Pouvant se traduire sur un niveau collectif ou sur un niveau individuel, l'Action Sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles, dans des domaines très variés (restauration, logement, enfance, loisirs) au rang desquels figure l'aide dans la rencontre de situations difficiles.

La collectivité ayant considéré, à cet escient, l'analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités budgétaires de la Ville et ayant considéré, en outre, que l'accès aux soins constituait une orientation forte de santé publique et de solidarité.

Il a donc été décidé, depuis le 1^{er} janvier 2011, de permettre aux agents de la collectivité de pouvoir bénéficier d'une prise en charge psychologique visant l'optimisation de leurs ressources psychologiques.

Dans ce cadre, une convention a été établie avec un cabinet de Psychologie, autour des suivantes :

- *Prise en charge individuelle de tout agent de la Ville qui en ferait la demande*
- *Interventions plus générales en faveur de tout ou partie du personnel communal sur des thèmes envisagés en totale concertation avec la Direction des Ressources Humaines, visant notamment à sensibiliser les personnels sur la communication à visée professionnelle.*
- *Sur demande expresse de la Ville de Montataire, et dans l'hypothèse de la survenue d'un évènement grave susceptible d'affecter psychologiquement tout ou partie du personnel communal, la psychologue peut animer une cellule de soutien psychologique dont l'étendue et les missions d'accompagnement sont déterminées en totale concertation avec la Direction des Ressources Humaines.*

La consultation est fixée à 60 €, la Ville finance 55 € et l'agent 5 €.

Pour l'année 2016, 2 agents ont consulté le cabinet de psychologie : 2 agents pour des situations liées à l'exercice professionnel pour un montant de 275 €

17 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2014 complétée par la délibération du 25 septembre en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Concession de terrain	Accord donné à M. Saad DEROUICHE pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 6 octobre 2017	-	11/10/2017
2	Spectacle de Noël – enfants du personnel	Présentation d'un spectacle de clowns par My Beautiful Compagny pour les enfants du personnel le 16 décembre 2017	09/10/2017	13/10/2017
3	Huberte d'Hoker – entre parents	Séance d'échanges sur le thème « faire manger des légumes à nos enfants » avec Mme Sophie MANZO le 9/10/2017 pour un montant de 150 €	09/10/2017	13/10/2017
4	Location d'un logement rue S.Allende	Attribution du logement situé dans l'enceinte de l'école Casanova à Mme Francine CARDON, enseignante, à compter du 11/10/2017 pour un loyer d'un montant de 452,85 € TTC	10/10/2017	13/10/2017
5	Concession de terrain	Accord donné à M. PARIS Jacques pour fonder une concession temporaire à compter du 10/10/2017	-	13/10/2017
6	Concession de terrain	Accord donné à Mme Magalie PADE pour fonder une concession trentenaire à compter du 11/10/2017	-	13/10/2017
7	Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à M. Jean-Pierre SORTELLE de renouveler la concession 56 du 6/05/2002, pour 15 ans	-	13/10/2017
8	Insertion publicitaire 2018	Contrat passé avec MEDIRIS pour une insertion publicitaire dans le support Académie des banlieues pour l'année 2018, pour un montant de 1.080 € TTC	13/10/2017	20/10/2017
9	Conférence – débat – Jacques Decour	Animation d'une conférence-débat sur Jacques Decour par Emmanuel BLUTEAU le 14 octobre 2017.	17/10/2017	20/10/2017
10	Impression « tête de lettre »	L'impression de 50.000 « tête de lettre » est confiée au prestataire ISL pour un montant HT de 957 €	17/10/2017	20/10/2017
11	Impression du magazine municipal	L'impression du magazine municipal pour les mois de novembre et décembre 2017 est confiée à ISL pour un montant de 2.221,20 € TTC/magazine.	17/10/2017	20/10/2017
12	Spectacle « la mal coiffée »	Présentation du spectacle « la mal coiffée » par SCOP SIRVENTES, le 26 janvier 2018 pour un montant de 2.637,50 € TTC	13/10/2017	20/10/2017
13	Concert des jeunes talents	Organisation par l'AMEM et Mons Ad Theram d'un concert des jeunes talents de l'atelier Batucada à l'église Notre Dame le 17 septembre 2017	13/10/2017	20/10/2017

14	Concert éducatif	Partenariat ville-AMEM-Collège A.France pour un travail sur les instruments de l'orchestre symphonique du 27/11 au 18/12/2017. A l'issue de ces interventions, un concert éducatif sera présenté au Palace le 18/12/2017. Montant de la prestation : 1.500 €	13/10/2017	20/10/2017
15	Atelier d'écriture	Animation d'un atelier d'écriture par Gabriel De Villeneuve le 14 octobre 2017 au Palace pour un montant de 540 €	13/10/2017	20/10/2017
16	RPA – remboursement dépôt de garantie	Suite au départ de Mme FRANCOIS le dépôt de garantie d'un montant de 277,30 € lui sera reversé	13/10/2017	20/10/2017
17	Acquisition de matériels – service espaces naturels sensibles	Acquisition de matériels auprès de VROMMAN : <ul style="list-style-type: none"> - Tracteur pour 34.080 € TTC - PSE benne basculante pour 6.000 € TTC - Gyrobroyeur pour 3.720 € TTC - Tondeuse rotative pour 4.460 € TTC Reprise de matériels par WROMMAN : tracteur et gyrobroyeur pour 9.360 € et PSE benne basculante pour 840 € TTC	13/10/2017	20/10/2017
18	Démolition de 13 garages et d'une maison – rue J. Duclos	La démolition de 13 garages et d'une maison rue Jacques Duclos est confiée à EURODERM pour un montant de 20.400 € TTC	13/10/2017	20/10/2017
19	Immeubles en fête	Contrat passé avec l'association « Immeubles en fête » pour la fête des voisins 2018 pour un montant de 900 € (outils de communication, assistance logistique ...)	20/10/2017	24/10/2017
20	Spectacle « l'arbre généreux »	Présentation du spectacle « l'arbre généreux » par la Cie Arthema les 8, 9 et 10 novembre 2017 pour un montant de 2.500 € TTC	20/10/2017	24/10/2017
21	Mise à disposition du Palace et du gîte	Mise à disposition du Palace et du gîte rue Abel Lancelot à l'association Ricochets en vue d'une résidence de création du spectacle « Météo agito » du 2 au 6 janvier 2018.	20/10/2017	24/10/2017
22	Spectacle « elle pas princesse, lui pas héros »	Annulation décision 128/2017 – Contrat avec la ville de Gauchy pour la présentation du spectacle « elle pas princesse, lui pas héros » les 9, 10 et janvier 2018 au Palace, pour un montant de 5.100 €	20/10/2017	24/10/2017
23	Fourniture de jouets de Noël	La fourniture de jouets de Noël pour les enfants en classe maternelle est confiée à PICWIC	20/10/2017	24/10/2017
24	Remplacement de 5 armoires électriques	Le remplacement de 5 armoires électriques afin de pouvoir accueillir les éclairages « nouvelle génération » dans divers lieux de la ville est confié à la RCCEM pour un montant de 51.726,24 €	20/10/2017	24/10/2017
25	Ateliers parentalités	Animation du spectacle parents/enfants à l'école élémentaire J.Decour par Magic'Loic pour un montant de 500 €	20/10/2017	24/10/2017
26	Licences GEOXALIS – service urbanisme	Contrat passé avec Business Geografic pour l'installation des licences Geoxalis et la formation des agents pour un montant de 8.100 € TTC	20/10/2017	24/10/2017
27	Progiciel AVENIO – service des archives	Contrat passé avec DIX pour les prestations de maintenance et d'assistance du logiciel Avenio pour un montant de 708 € TTC	20/10/2017	24/10/2017
28	Concession de terrain - renouvellement	Accord donné à Mme Annie BURLLOT pour renouveler de 15 ans la concession 63 du 25/11/1969	-	25/10/2017

29	Travaux de confortement de berges	Les travaux de confortement des berges (pointe des services techniques) sont confiés à Benoist JOURNEL pour un montant de 13.920 € TTC	25/10/2017	27/10/2017
30	Convention de formation	Convention passée avec COLDEFY pour une action de formation FCO transports publics de marchandises, pour 10 agents, pour un montant de 6.240 € TTC	25/10/2017	27/10/2017
31	RPA – contrat de séjour	Contrat de séjour signé avec Mme Monique ARROYO pour la location d'un logement type 1, pour un loyer de 210 €	25/10/2017	27/10/2017
32	Exposition - « O'Yuki secrets d'ateliers »	Exposition « O'Yuki secrets d'ateliers » par la Cie Des Petits Pas dans les Grands du 4 au 30 novembre 2017 au Palace pour un montant de 450 € TTC	27/10/2017	03/11/2017
33	Campagne d'affichage	Il est confié au prestataire Ville et Médias la campagne d'affichage pour Vidéo Travelling et Montataire budget 2018 pour un montant de 624 € TTC pour chaque campagne	27/10/2017	03/11/2017
34	RPA – remboursement dépôt de garantie	Remboursement du dépôt de garantie de 294,08 au notaire maître Vadam, suite au décès de M. Germain Michel	27/10/2017	03/11/2017
35	Concession de terrain	Accord donné à M. Ayaboul pour fonder une concession temporaire à compter du 6/11/2017	-	08/11/2017
36	Protection de la crèche L. Michel	Les travaux de protection de la crèche sont confiés à Clôture Environnement pour un montant de 8.280 € TTC	03/11/2017	07/11/2017
37	Fournitures horticoles	Fournitures horticoles : <ul style="list-style-type: none"> - Mulch et paillage – Soufflet Vigne – montant compris entre 2.000 et 8.000 € TTC - Engrais – Cobalys – montant compris entre 3.000 et 12.000 € TTC - Produits agrochimiques – Soufflet Vigne – montant compris entre 5.000 et 20.000 € TTC - Semences de gazon – Soufflet Vigne – montant compris entre 2.000 et 8.000 € TTC - Terreaux et substrats – Tourbières de France – montant compris entre 2.000 et 8.000 € TTC 	03/11/2017	07/11/2017
38	Chèques cadeaux de Noël	Commande auprès de la société CADHOC UP pour la fourniture de chèques cadeaux de Noël destinés aux enfants du personnel et au personnel accédant à la retraite, pour un montant de 6.915,90 € TTC	03/11/2017	07/11/2017
39	Halle Perret – acquisition d'un piano à queue	Acquisition d'un piano à queue d'occasion auprès de l'Atelier du pianiste pour un montant de 9.800 € TTC	07/11/2017	10/11/2017
40	Halle Perret	Acquisition de matériels divers (mobilier, matériel vidéo, électronique et acoustique) pour l'aménagement de la halle Perret auprès de Manutan Collectivité pour un montant de 23.489,95 € HT	07/11/2017	10/11/2017
41	Concession de terrain	Accord donné à Mme CRUZ DA LUZ Christine pour fonder une concession temporaire à compter du 6/11/2017	-	10/11/2017
42	Concession de terrain	Accord donné à M. Aboul Houssaine pour fonder une concession trentenaire à compter du 13/11/2017	-	15/11/2017
43	Concession de terrain	Accord donné à Mme Billard Christel pour fonder une concession trentenaire à compter du 13/11/2017	-	16/11/2017

44	Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à M. JP Debrie pour renouveler de 30 ans la concession 63 délivrée le 20/12/1967	-	17/11/2017
45	Campagne d’affichage	Il est confié au prestataire Ville et Médias la campagne d’affichage pour la semaine du jeu pour un montant de 624 € TTC	15/11/2017	17/11/2017
46	Réalisation de supports de communication	Le marché concernant la réalisation de supports de communication est confié à ISL (bordereau de prix)	10/11/2017	17/11/2017
47	Convention de formation	Convention passée avec le CNED concernant une action de formation « CAP petite enfance » pour un agent, pour un montant de 1.800 €	15/11/2017	17/11/2017
48	Convention de formation	Convention passée avec l’organisme SAS concernant une action de formation « sécuriser les relations associations-collectivités dans un contexte budgétaire contraint » pour deux agents, pour un montant de 1.176 € TTC	10/11/2017	17/11/2017
49	Comptines pour le RAM – tapis narratif	Convention établie avec Mme REMY Brigitte pour la présentation d’un tapis narratif – comptines dans le pavillon maternel de l’ALSH, pour un montant de 100 €	10/11/2017	17/11/2017
50	Partenariat lycée – Cie des petits pas dans les grands – 2017/2018	Convention ville-lycée-Cie des Petits pas dans les grands pour la réalisation d’un spectacle « lycéens en action » présenté les 28 et 29 mai 2018, pour un coût de 2.110 € pour la ville	10/11/2017	17/11/2017
51	Concession de terrain	Accord donné à M. et Mme Hamadouche Kévin pour fonder une concession de 15 ans à compter du 18/11/2017	-	21/11/2017
52	Spectacle « mon livre de la jungle »	Convention de co-production avec la Cie Passe Muraille pour la réalisation du spectacle « mon livre de la jungle », pour un montant de 3.000 €	17/11/2017	21/11/2017
53	RPA – remboursement dépôt de garantie	Annulation décision précédente 150/2017 - Remboursement du dépôt de garantie de 294,07 au notaire maître Vadam, suite au décès de M. Germain Michel	17/11/2017	21/11/2017
54	Concession de terrain – renouvellement	La concession 62 délivrée le 17/07/1967 est renouvelée pour 30 ans par Mme Addala Fatima	-	27/11/2017
55	Semaine du jeu – rétro gaming	Prestation autour du jeu vidéo par l’association MO5.COM le samedi 2 décembre 2017 pour un montant de 1.000 € TTC	23/11/2017	28/11/2017
56	Clôture rue Victor Hugo	Installation d’une clôture rue Victor Hugo par Clôture Environnement pour un montant de 10.170 € TTC	23/11/2017	28/11/2017
57	Garde-corps – carrefour PV Couturier	La fourniture et la pose de garde-corps au carrefour PV Couturier sont confiées à Métallerie Lévêque pour un montant de 10.980 € TTC	23/11/2017	28/11/2017
58	Cimetière – démontage cabanes	Dans le cadre de l’agrandissement du cimetière, le démontage des cabanes de jardin avec évacuation des produits est confié à l’entreprise ADJV pour un montant de 18.516 € TTC	23/11/2017	28/11/2017
59	Cimetière – nettoyage de parcelles	Dans le cadre de l’agrandissement du cimetière, le nettoyage de parcelles est confié à l’entreprise ADJV pour un montant de 11.472 € TTC	23/11/2017	28/11/2017

60	Repas de Noël – tarif exceptionnel	A l'occasion du repas de Noël le 13 décembre 2017, un tarif exceptionnel est instauré : 7,30 pour le personnel et 13 € pour les invités	23/11/2017	28/11/2017
61	Remboursement sinistre	Indemnités de 1.307,42 € versées par l'assurance AREAS pour le sinistre survenu le 18/07/2017 au local associatif du 11, rue du 19 Mars 1962	23/11/2017	28/11/2017
62	Remboursement sinistre	Indemnités de 6.358,26 € versées par l'assurance AREAS pour le sinistre survenu le 28/08/2017- endommagement de la barrière sur 10 mètres allée des marronniers	23/11/2017	28/11/2017
63	Réveillon de la solidarité	Animation musicale assurée par « Philippe DJ animation » lors du réveillon de la solidarité le 31/12/2017 pour un montant de 1.000 € TTC	22/11/2017	28/11/2017
64	Repas de Noël – tarif pour les retraités	A l'occasion du repas de Noël le 13 décembre 2017, un tarif exceptionnel est instauré pour les retraités de la RPA soit 22 €	29/11/2017	05/12/2017
65	Convention de formation	Convention passée avec IPSO FACTO Formation pour une action de formation « prévention et gestion du stress en milieu professionnel » concernant la directrice de la crèche, pour un montant de 140 €	29/11/2017	05/12/2017
66	RAM – réunion d'information	Animation d'une réunion d'information en direction des assistantes maternelles du RAM « formation continue » par le GRETA, le 29/11/2017, à titre gracieux	29/11/2017	05/12/2017
67	RAM –atelier sur les produits cosmétiques et d'hygiène	Animation d'un atelier sur les produits cosmétiques et d'hygiène par la CPIE des pays de l'Oise en direction des assistantes maternelles du RAM, à titre gracieux	29/11/2017	05/12/2017
68	Concession de terrain	Accord donné à Mme Gilberte SAUVAGE pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 29/11/2017	-	05/12/2017
69	Maîtrise d'œuvre pour réfection de murs – interruption de procédure	La procédure de marché public à procédure adaptée tendant à la désignation d'une maîtrise d'œuvre pour la réfection des murs de soutènement rue de Nogent et allée des marronniers est interrompue pour le motif d'intérêt général « nécessiter de modifier le cahier des charges »	04/12/2017	12/12/2017
70	Local police rurale – travaux	Les travaux de plâtrerie et d'isolation au local de la police rurale sont confiés à MF THOMAS pour un montant de 19.716 € TTC	04/12/2017	12/12/2017
71	Espaces extérieurs – rue des déportés	L'aménagement des espaces extérieurs au 1 bis, rue des déportés est confié à DEGAUCHY pour un montant de 8.901,60 € TTC	04/12/2017	12/12/2017
72	Portail et clôture – école J.Decour 2	La pose d'un portail et d'une clôture à l'école maternelle J. Decour 2 est confiée à METALLERIE LEVEQUE pour un montant de 7.200 € TTC	04/12/2017	12/12/2017
73	Semaine du jeu – Atelier impression 3 D	Atelier « impression 3 D » animé par NEO PRINT 3D dans le cadre de la semaine du jeu vidéo pour un montant de 720 € TTC	04/12/2017	12/12/2017
74	Huberte d'Hoker – atelier nutrition santé	Animation d'un atelier nutrition santé sur le thème de l'équilibre alimentaire par l'association Echange pour une terre solidaire, pour un montant de 150 €	05/12/2017	12/12/2017

75	Ateliers chorégraphiques	Contrat passé avec l'association ULAL DTO pour la reconduction des ateliers feldenkrais pour 240 € /journée d'intervention + 29,52 € de frais de transport	04/12/2017	12/12/2017
76	Campagne d'affichage	Campagne d'affichage par Ville et Médias pour les animations organisées par les commerçants du marché, pour 624 € TTC	04/12/2017	12/12/2017
77	Séjours classes de neige	L'organisation des séjours classes de neige est confiée à l'association VVL	05/12/2017	12/12/2017
78	Contes de Noël	Présentation du spectacle « contes de Noël » par la compagnie Tintinbule dans les locaux du RAM, pour un montant de 310 €	07/12/2017	12/12/2017
79	Film de Noël pour les écoles maternelles	Projection du film « Niko le petit renne » pour les écoles maternelles, pour un montant de 1.000 €	07/12/2017	12/12/2017
80	Concert de Chloé Lacan	Présentation du concert de Chloé Lacan par Blue line productions le 20 avril 2018 au Palace, pour un montant de 4.220 € TTC	07/12/2017	12/12/2017
81	Retraités - sophrologie	Ateliers de sophrologie animés par Pascale GREGOIRE destinés à un groupe de retraités, pour un montant de 3.000 € (30 séances)	07/12/2017	12/12/2017
82	Réception du personnel de fin d'année –reportage photos	Contrat passé avec Keith Flament pour un reportage photographique lors de la réception du personnel de fin d'année, le 1 ^{er} décembre 2017, pour un montant de 1.400 €	07/12/2017	12/12/2017
83	Spectacle – « contes de Noël »	Présentation du spectacle « contes de Noël » par la compagnie Tintinnabule le 18 décembre 2017 dans les locaux du multi-accueil, pour 370 €	07/12/2017	12/12/2017
84	Impression des cartes de vœux	L'impression des cartes de vœux est confiée à Nord'Imprim pour un montant de 2.907 € HT pour les cartes et de 310 € HT pour les enveloppes	12/12/2017	15/12/2017
85	Concession de terrain	Accord donné à M.Mme ROGER Michel et Rose pour fonder une caverne de 30 ans à compter du 8 décembre 2017	-	14/12/2017
86	Formation des élus 2018	Convention passée avec le CIDEFE pour la formation 2018 des élus, pour un montant de 4.350 € TTC	14/12/2017	18/12/2017
87	Installation téléphonique de la crèche et du multi accueil	Le changement de l'installation téléphonique de la crèche et du multi-accueil est confié à l'UGAP pour un montant de 8.300,96 € TTC	14/12/2017	18/12/2017
88	Réfection du chemin blanc	Les travaux de réfection du chemin blanc sont confiés à COLAS pour un montant de 19.787,58 € TTC	14/12/2017	18/12/2017
89	Amélioration de l'éclairage public	L'amélioration de l'éclairage public dans le secteur de la gare ferroviaire est confiée à la RCCEM pour un montant de 6.178,80 € TTC	14/12/2017	18/12/2017
90	Travaux avant plantations – avenue de la Libération	L'abattage d'arbres, le d'essouchage et la replantation d'essences mieux adaptées – avenue de la Libération – sont confiés à HIE Paysage pour un montant de 7.950 € TTC	14/12/2017	18/12/2017
91	Mise en conformité des feux tricolores	Suite au rapport de la société STC, les travaux de mise en conformité des feux tricolores sont confiés à la RCCEM pour un montant de 8.431,20 € TTC	14/12/2017	18/12/2017

92	Fourniture de corbeilles « élégante »	Fourniture de 50 corbeilles type Élégante par la société ACTIVIA pour un montant de 7.768,80 € TTC	14/12/2017	18/12/2017
93	Fourniture de bancs « évolution »	Fourniture de 9 bancs type « évolution » par la société SINEU GRAFF pour un montant de 5.648,40 € TTC	14/12/2017	18/12/2017
94	Halle Perret – eaux pluviales	Le raccordement des eaux pluviales de la halle Perret au ru de Thiverny est confié à COLAS pour un montant de 27.000 € TTC	14/12/2017	18/12/2017
95	Repas de Noël pour les retraités	La décision 2017-161 est annulée – Le prix du repas avec animation musicale est de 24 €	14/12/2017	18/12/2017
96	Convention de formation	Convention passée avec l'association Union des maires de l'Oise concernant une action « Loi de finances – aide à l'élaboration du budget communal » pour Mme Carpentier, pour un coût de 92 €	14/12/2017	18/12/2017
97	Convention de formation	Convention passée avec l'association Union des maires de l'Oise concernant une action « aide à l'élaboration d'un document d'analyse financière » pour Mme Carpentier, pour un coût de 92 €	14/12/2017	18/12/2017
98	Convention de formation	Convention passée avec l'association Union des maires de l'Oise concernant une action « préparation du budget communal » pour Mme Carpentier, pour un coût de 92 €	14/12/2017	18/12/2017
99	Huberte d'Hoker - atelier parents	La décision 24 du 30/08/2017 est annulée. Atelier sur la communication dans le trio parents, professionnels et enfants animé par l'Atelier des parents, le 4 octobre 2017, pour un montant de 750 €	14/12/2017	18/12/2017
100	Concession de terrain	Accord donné à Mme CAMBEUR Inès pour fonder une concession de 15 ans à compter du 16/12/2017	-	21/12/2017
101	Spectacle – Le souffle de la terre	La décision n°31 du 17/08/2017 est modifiée : le montant du spectacle est de 885 € repas compris.	21/12/2017	27/12/2017
102	Convention de formation	Convention passée avec CEMEA pour une action « d'accompagnement à la rédaction du livret validation des acquis et de l'expérience » du diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, concernant madame Mathilde Raymond-Dejoie, pour un montant de 1.500 €	21/12/2017	27/12/2017
103	Spectacle – « l'équation comique »	Présentation du spectacle « l'équation comique » par la Cie Teatro Di Fabio, le 16 janvier 2018 pour un montant de 2.110 €	21/12/2017	27/12/2017
104	Projet PEPS lycée Malraux	Avenant à la convention d'objectifs 2017 relative à l'accueil en résidence de la Cie des petits pas dans les grands pour la prise en charge de leurs interventions dans le cadre du projet PEPS au lycée Malraux, pour un montant de 1.050 €	21/12/2017	27/12/2017
105	Les Tréteaux de France	Présentations des spectacles « ping-pong » et « l'enfance à l'œuvre » par les Tréteaux de France, pour un montant de 6.330 € TTC	21/12/2017	27/12/2017
106	Logiciel LS-Scolaire	Actualisation du logiciel LS-Scolaire par la société Salamandre pour un montant de 960 € TTC.	21/12/2017	27/
107	Location camion frigorifique	Dans l'attente du nouveau véhicule frigorifique pour la cuisine centrale, un camion a été loué auprès de FRAIKIN pour un montant de 9.360 € TTC (4 mois)	21/12/2017	27/12/2017

108	CAUE – renouvellement adhésion	Renouvellement de l'adhésion au CAUE pour un montant de 1.500 € pour l'année 2018	21/12/2017	27/12/2017
109	ALSH ados – interventions théâtrales	Ateliers théâtrales animés par le Cie des Petits pas dans les grands du 2 au 5 janvier 2018 au profit de l'ALSH ados – pour un montant de 480 €	27/12/2017	29/12/2017
110	Périscoweb	Renouvellement de l'abonnement au logiciel Périscoweb avec l'entreprise ISSOFT pour un montant annuel de 5.760 € TTC	27/12/2017	29/12/2017
111	Retraités – ateliers Equilibre	Contrat passé avec M. Tahar DJEMAI, éducateur sportif pour l'organisation d'ateliers Equilibre destinés à un groupe de retraités du 8/01 au 17/12/2018. La prestation est de 2.484 € pour 36 séances	27/12/2017	29/12/2017

18 – MOTION – Soutien aux personnels d'EHPAD et construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Montataire.

Sur rapport de Monsieur le Maire exposant,

Mardi 30 janvier 2018, à l'appel des syndicats, une journée de nationale de grève et de mobilisation est prévue dans les EHPAD publics et privés. Les personnels soignants dénoncent le manque de moyens et d'effectifs qui conduisent à des situations de maltraitances.

Lorsque les conditions de travail des personnels d'EHPAD se dégradent et les conditions de vie de nos aînés : nos parents, nos grands-parents, se dégradent aussi.

Pour pallier à cet épuisement généralisé et offrir aux personnes âgées dépendantes un accueil digne, la seule solution réside dans l'embauche de personnels et l'ouverture d'EHPAD.

Depuis dix ans, la ville de Montataire est engagée pour l'ouverture d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dans la commune. Les élus et les habitants sont mobilisés ensemble pour la création dans notre commune d'un lieu de vie et d'échanges qui permettra aux personnes âgées dépendantes de rester au contact de leur ville et ainsi maintenir un lien social et intergénérationnel indispensable.

En 2007, l'association ADEF et la municipalité ont élaboré un projet d'EHPAD de 84 places, dont 24 destinées aux personnes atteintes d'Alzheimer, qui a obtenu l'agrément du CROSMS (comité régional d'organisation sociale et médico-sociale). En effet, ce comité régional considérait que ce projet répondait positivement aux besoins en hébergement, de prise en charge et de santé des personnes âgées du territoire concerné. Malgré cet avis favorable et la mise à disposition gracieuse du terrain par la commune, l'Etat, par l'intermédiaire de l'ARS, et le Conseil général devenu départemental, ont rejeté la construction d'un EHPAD à Montataire. Ce refus est incompréhensible et nous ne pouvons pas l'accepter.

La construction d'un EHPAD à tarifs accessibles est une réponse à l'urgence sociale qui touche la commune de Montataire, et plus généralement à l'urgence sanitaire qui touche notre pays.

En 10 ans, le nombre de personnes âgées n'a cessé de croître, aujourd'hui 15 % de la population de notre ville a plus de 60 ans. Le vieillissement de la population s'accélère aussi à l'échelle nationale : aujourd'hui 5 millions de français ont plus de 75 ans, en 2030 ils seront 8 millions. De plus le contexte de crise a fragilisé nos aînés, déjà fortement exposés difficultés.

Cet EHPAD permettrait la création de plusieurs dizaines d'emplois, dans un bassin touché de plein fouet par la désindustrialisation et le chômage de masse.

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur le Premier Ministre de réexaminer la situation qui permettrait l'ouverture d'un EHPAD à Montataire.

Le Conseil municipal de Montataire apporte son soutien aux personnels d'EHPAD et renouvelle son souhait de construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sur la commune de Montataire.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente motion.